



conger payes ecange d'heures

Par **primo18**, le **01/01/2013** à **21:25**

je travaille dans un restaurant 31h15/semaine repartie de la facon suivante:L.5h45:M.4h:M.8h45:J.4h:V.8h45. je prend un vendredi de cp mon patron peut il m'obliger d'echanger les heures de ce vendredi avec une autre collegue un jeudi pour que lui ne fasses pas mes heures a ma place.merci de votre reponse

Par **P.M.**, le **01/01/2013** à **22:02**

Bonjour,

L'employeur peut refuser que vous preniez un vendredi isolément puisque c'est lui qui fixe les dates des congés payés mais ceux-ci doivent être considérés uniquement en jours et pas en heures, il ne peut donc pas vous obliger à un tel "échange"...

Par **primo18**, le **03/01/2013** à **00:15**

bonsoir.

merci pour votre réponse super rapide.Si je peux abuser je continue mes questions.(cette journée de congé c'est mon patron qui me l'a proposé) En regardant mes fiches de paies je constate que lorsque je prend un vendredi il ne me décompte qu'1 seul jour en sachant que le restaurant est seulement ouvert du lundi au vendredi.Par contre il divise mes 31h15/semaine par 6 jours(pourquoi?) donc en absence cp il me retire (5h21 x mon taux horaire) et me les rajoute en indemnité de cp.Normalement ne devrait-il pas se baser sur le nombre d'heure de ce vendredi de cp plutôt que sur ces 5h21 ? Merci d'avance pour la réponse en espérant avoir été assez clair .

Par **P.M.**, le **03/01/2013** à **08:43**

Bonjour,

J'ai tenté de vous expliquer que le décompte ne pouvait en aucune manière tenir compte d'un nombre d'heures, peu importe celui qui aurait dû être travaillé tel ou tel jour...

Il faudrait savoir combien de jours vous acquérez par mois de travail...